

PROVINCE DE QUÉBÉC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND

Le lundi 02 février 2026, sous la présidence du maire, M. Alexandre Roy, séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19 h 00 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

Sont présents la conseillère : Cheryl Labrie
les conseillers : Claude Paulin
Jordan Madore
Michel Frappier
Renald Lapierre

La greffière-trésorière directrice adjointe : Sylvie Champagne

Le conseiller Karl Frappier et la directrice générale greffière-trésorière Jacynthe Bourget ont motivé leur absence.

Il y a 01 personne présente à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal et pour diffusion sur le site web de la Municipalité.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Alexandre Roy souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** **Le maire explique la situation quant à la problématique du système de chauffage au centre communautaire.**

024-01.2026 17.0 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT la problématique de chauffage au centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

Il est proposé par le conseiller Michel Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin que la séance soit ajournée au lundi 9 février à 19 h 00.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussigné, Alexandre Roy, maire, confirme que j’ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l’équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Alexandre Roy, maire	Sylvie Champagne, greffière-trésorière directrice adjointe
----------------------	---

